

Référence : C.N.365.2025.TREATIES-XVIII.10.c (Notification dépositaire)

AMENDEMENT À L'ARTICLE 124 DU STATUT DE ROME DE LA COUR
PÉNALE INTERNATIONALE

LA HAYE, 26 NOVEMBRE 2015

SEYCHELLES : ACCEPTATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 1^{er} juillet 2025.

Le 7 juillet 2025

